|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | EUROPEAN COMMISSION |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG — Direction — Unité | ENER — Sécurité énergétique et relations internationalles — Sécurité et sûreté énergétiques |
| Numéro de poste dans sysper: | 345543 |
| Personne de contact:  Démarrage prévisionnel:  Durée initiale:  Lieu d’affectation: | Monika Zsigri, cheffe de l’unité TF4  1er trimestre 2024  2 ans  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Cliquer ou toucher ici pour introduire le texte. |
|  | avec quotas  sans frais |
| Cet avis de vacance est ouvert à:  États membres de l’UE  accord entre l’AELE et l’EEE (Islande, Liechtenstein, Norvège) | |
| Cet avis de vacance est également ouvert aux:  Aux pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  Aux pays tiers suivants:  Aux organisations intergouvernementales suivantes: | |
| Délai des candidatures | 2 mois  1 mois |

Présentation de l’entité (Nous sommes)

Dans le cadre du directorat Sécurité energetique et relations internationalles, l’unité F4 est chargée d’assurer la sécurité et la sûreté énergétiques à tout moment et en particulier dans le contexte de la transition énergétique vers une économie neutre pour le climat. Son mandat comprend la préparation et la sécurité de l’approvisionnement des sources d’énergie actuelles et futures, le stockage, les mesures axées sur la demande, la résilience des chaînes d’approvisionnement en technologies énergétiques, la sécurité des plateformes en mer, ainsi que la protection et la cybersécurité des infrastructures énergétiques critiques — essentielles pour le bien-être des citoyens de l’UE et la compétitivité de notre économie, et un impératif pour la réalisation du pacte vert pour l’Europe et du prochain pacte industriel propre. Les activités de l’unité couvrent le suivi et l’évaluation constants des incidents et évolutions liés à la sécurité énergétique, la mise en œuvre de la législation existante, ainsi que, dans les années à venir, la refonte à plus long terme du cadre de sécurité énergétique de l’UE.

Présentation du poste (Nous proposons)

* L’avis de vacance offre la possibilité de renforcer les compétences et l’expertise juridique pour plusieurs dossiers importants dans le domaine de la sécurité et de la sûreté énergétiques.
* Dans ce contexte, l’expert(e) national(e) détaché(e) (END) tire parti de l’expérience juridique pratique acquise dans le contexte national ou international pour soutenir la mise en œuvre de l’acquis existant en matière de sécurité énergétique, y compris le règlement sur la sécurité de l’approvisionnement en gaz, la préparation aux risques en matière d’électricité et la sûreté en mer.
* L’END soutiendra également les activités de l’unité visant à réviser le cadre actuel de sécurité énergétique à la lumière du contexte géopolitique actuel et de la décarbonisation et de l’électrification du système énergétique de l’UE, comme indiqué dans la lettre de mission de la commissaire.
* L’END soutiendra également des tâches horizontales au sein de l’unité qui nécessitent une expertise juridique, telles que le traitement des actes délégués et des actes d’exécution, le suivi des questions de conformité juridique, entre autres.
* L’END apportera sa contribution et son soutien à la mise en œuvre de la législation existante, y compris la préparation de présentations, de notes analytiques, de mesures d’exécution, de notes d’information, de réponses aux questions des parties prenantes et d’autres documents stratégiques à la fois à usage interne de la Commission et à des fins de diffusion externe.
* En outre, l’END participera à des réunions de coordination avec les États membres et les parties prenantes concernées et présentera des présentations et des interventions représentant l’unité F4/ENER en ce qui concerne les domaines thématiques de compétence.

L’END travaillera sous la supervision d’un/une administrateur (trice). Compte tenu du principe de coopération loyale entre les administrations nationales/régionales et européennes, l’END ne travaillera pas sur des cas individuels ayant des implications sur les dossiers qu’il/elle aurait dû traiter au sein de son administration nationale au cours des deux années précédant son entrée à la Commission, ni sur des cas directement adjacents. Il/elle ne prend en aucun cas des engagements, financiers ou autres, ou négocie au nom de la Commission.

Profil du titulaire (Nous recherchons)

Nous recherchons un/une collègue proactif(ive), engagé(e) et axé(e) sur les résultats, possédant les compétences suivantes:

* Expérience professionnelle pertinente d’au moins 3 ans à temps plein dans le domaine de la législation et de la politique énergétiques de l’UE, de préférence en mettant l’accent sur les marchés de l’énergie ou la sécurité et la sûreté énergétiques.
* Solides compétences analytiques et aptitude à établir des liens entre l’analyse et l’élaboration des politiques.
* Affinité avec les processus juridiques de l’UE, y compris l’élaboration de nouvelles propositions législatives, d’actes délégués et d’actes d’exécution, et le contrôle de l’application.
* Très bonnes aptitudes à l’anglais et à la communication, tant à l’oral qu’à l’écrit.
* Aptitude à formuler des notes d’information concises et des présentations à l’intention de la hiérarchie.
* Un engagement fort en faveur de la qualité et de la précision, ainsi que la capacité à fournir des résultats dans des délais courts.
* La capacité à exercer ses fonctions de manière autonome et flexible est importante, associée à un solide esprit d’équipe.

Critères d’éligibilité

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C (2008) 6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, un expert national doit remplir les critères d’admission suivants à **la date de début** du détachement:

Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans l’exercice de fonctions administratives, juridiques, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions AD.

Ancienneté: avoir travaillé pendant au moins une année complète (12 mois) auprès de l’employeur actuel dans un cadre statutaire ou contractuel.

Travaille chez: être une administration nationale, régionale ou locale ou une organisation publique intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation spécifique, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (par exemple, agence ou institut de régulation), d’une université ou d’un institut de recherche indépendant.

Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’expert national d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

Conditions de détachement

Pendant toute la durée du détachement, l’expert national doit rester employé et rémunéré par son employeur et être couvert par son système de sécurité sociale (national).

Il exerce ses fonctions au sein de la Commission dans les conditions prévues par la décision END susmentionnée et est soumis aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Des indemnités ne peuvent être accordées que si l’expert national remplit les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Toute personne en poste dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité [jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à [la décision (UE, Euratom) 2015/444 de la Commission du 13 mars 2015]](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de son détachement.

Dépôt des candidatures et procédure de sélection

Les candidats doivent envoyer leur candidature au **format Europass** ([[Créer votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/en/create-europass-cv)](http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae)) en anglais, français ou allemand **uniquement à la représentation permanente/mission diplomatique auprès de l’UE de leur pays**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission dans le délai fixé par cette dernière.Le CV doit mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat.

Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes et attestations d’expérience professionnelle,...). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

Traitement des données à caractère personnel

La Commission veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées conformément au règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil[[1]](#footnote-1). Cela vaut en particulier pour la confidentialité et la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) no 45/2001 et la décision no 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)